



Convocation police judiciaire

Par **fausty_old**, le **27/10/2007** à **15:59**

Bonjour,

quelqu'un que je connais a reçu une convocation émanant de la police judiciaire de Paris. il doit se rendre à la gendarmerie de sa localité dans quelques jours. Mais il n'a aucune idée de ce qu'on peut lui vouloir.

Pouvez-vous nous éclairer sur les motifs possibles de cette convocation ?

Que concerne le "judiciaire" exactement ?

D'avance merci de vos réponses.

Par **Dinah**, le **28/10/2007** à **08:59**

Bonjour.

Le terme police judiciaire signifie juste que cette convocation a rapport avec une enquête pénale.

La convocation a sûrement pour objet d'entendre cette personne dans le cadre d'une affaire pénale : par exemple, son nom a pu être cité par l'auteur présumé, ou la victime, ou un témoin, et donc l'officier responsable de l'enquête estime nécessaire de l'entendre.

Par **fausty_old**, le **28/10/2007** à **09:49**

Merci de votre réponse.

on est d'autant plus interloqué que nous sommes d'Alsace et nous ne voyons pas trop qui , de Paris , nous aurait cité.

Et c'est vrai que lorsqu'on est tout à fait étranger au droit recevoir une convocation estampillée PJ ... ça ne laisse pas indifférent ! on ne vote même pas à quel domaine cela se rapporte (délit sexuel , routier , violence , vol .etc) on imagine le pire du coup !

On sera fixé d'ici une dizaine de jours .

Merci encore d'avoir pris le temps de répondre.

Cordialement

Par **yassa48**, le **14/09/2013 à 19:01**

j ai eu une violente dispute avec mon mari (physique) il a appele la police et a surtout porte plainte contre moi sa femme jai reçu une convocation judiciaire.

qu est ce que je risque ?